



## Texte de la Commission Administrative Académique du SNES-FSU de Bordeaux Vendredi 13 septembre 2024

Des élections législatives confisquées, le retour prévisible d'une austérité drastique.  
Le verdict des urnes n'a pas été entendu, faisons-nous entendre dans la rue !

La dissolution de l'Assemblée Nationale et les vives inquiétudes qu'elle a suscitées sur l'arrivée du RN au pouvoir, l'espoir de la création du Nouveau Front Populaire, le soulagement au soir du 7 juillet de voir la victoire de celui-ci et la défaite du RN, ont laissé la place à une forme d'exaspération. Le SNES-FSU s'était engagé de façon historique en appelant à voter pour le programme du NFP. Le nom de Lucie Castets, finalement proposée comme première ministrable, est porteur d'espoir pour le SNES-FSU du fait de sa conviction dans la défense des services publics. Après deux mois d'attente, à la recherche d'un·e candidat·e qui ne serait pas immédiatement censuré·e, la nomination à ce poste de Michel Barnier, issu de la droite républicaine défaite aux législatives, avec l'aval du RN posé en arbitre, est une véritable insulte faite aux électrices et électeurs du Nouveau Front Populaire et met en évidence que le Président de la République n'a jamais eu l'intention de prendre en compte le résultat des élections. Dans la perspective des élections futures, l'union de la gauche est une nécessité et Lucie Castets reste une première ministrable dont les orientations correspondent aux mandats du SNES-FSU.

La crise démocratique est profonde : une dissolution impulsive, une libération et un ancrage sans précédent ces dernières années et derniers mois des idées de l'extrême droite, des résultats et un front républicain balayés d'un revers de main, un risque fort de blocage et d'instabilité politique pour les mois et les années à venir.

Dans ce contexte, sera-t-il possible de continuer à gouverner au mépris des attentes de la population française ? De continuer à ignorer notamment la nécessité d'abroger la réforme des retraites, en particulier l'âge de 64 ans ? La dégradation des conditions de travail et les aspirations à la retraite poussent à partir le plus tôt possible, et alors que tout dispositif de cessation progressive d'activité a été supprimé, chacun·e se voit contraint·e d'arbitrer entre une prolongation subie de son activité ou une pension réduite. Le SNES-FSU revendique le droit à la retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % ; cela passe entre autres par la validation des années d'étude et de formation et par la suppression de la double peine que représente la décote.

La gestion budgétaire calamiteuse et dissimulée du gouvernement sortant s'ajoute à un calendrier extrêmement serré puisque le projet de budget 2025 doit être déposé au Parlement pour le 1<sup>er</sup> octobre. Ce budget sera à plus d'un titre un crash test pour le nouveau gouvernement et **le SNES-FSU devra communiquer largement vis à vis de la profession sur les arbitrages budgétaires concernant la fonction publique et plus particulièrement l'éducation.**

En effet, une trentaine de milliards d'euros d'économie est préconisée par la Direction Générale du Trésor. Si la section académique de Bordeaux acte le retour dans le débat de propositions pour une autre répartition de la fiscalité, il est évident que des mesures d'austérité seront au rendez-vous, à l'opposé des besoins des citoyen·nes. Dans cette période, **le SNES-FSU doit faire entendre ses**

**revendications : revalorisation du point d'indice, créations de postes dans l'emploi public et notamment dans l'Education Nationale en profitant de la baisse démographique prévue pour améliorer les conditions de travail et d'enseignement, moyens publics réservés à l'école publique, la seule école qui accueille sans distinction l'ensemble des élèves.** Le risque de la recherche d'économies dans le domaine de la protection sociale et de la sécurité sociale est réel. En témoignent les attaques violentes de ces derniers jours qui mettaient en lumière l'explosion des arrêts maladie et envisageaient par exemple 3 jours de carence dans la Fonction Publique ou encore la diminution du maintien de rémunération. Alors que les agent·es de l'Education Nationale travaillent dans des conditions de plus en plus dégradées, cette mise en accusation des malades et la volonté de faire peser sur elles et eux les cadeaux fiscaux faits aux entreprises depuis des années est une provocation. Les menaces sur la protection sociale, les projets de Protection Sociale Complémentaire sont des attaques inacceptables contre nos conquits sociaux. L'hôpital public, aujourd'hui en déshérence, l'accès aux soins, sont des enjeux majeurs de service public qu'il faut défendre.

Concernant plus particulièrement l'Education Nationale, la conception qu'en a Michel Barnier n'est pas un mystère : fin du collège unique et apprentissage dès 14 ans, priorité aux « savoirs fondamentaux », récit national, recrutement des professeur·es par les chef·fes d'établissement, etc. Qu'il ait voté contre la dépénalisation de l'homosexualité ou le remboursement de l'IVG fait craindre un recul sur l'éducation à la vie affective et sexuelle, dont le programme désormais prêt attend de pouvoir être mis en application, et plus largement sur la lutte pour les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+. Tout est compatible avec les idées du RN.

Plus que jamais, un syndicalisme fort est nécessaire chez les actives et les actifs mais également chez les retraité·es. C'est toutes et tous ensemble que nous devons défendre les conditions de travail, un service public de l'Education Nationale progressiste et émancipateur, une revalorisation indiciaire pour les salaires et les pensions, mais aussi l'accompagnement médical et social de toutes et tous et en particulier des retraité·es.

## **Bilan de rentrée académique : une nouvelle rentrée en « mode dégradé »**

L'enquête de rentrée réalisée par le SNES-FSU montre encore une fois une impréparation de la rentrée par le gouvernement Attal et par les services du Rectorat. Dans notre académie, la semaine de la rentrée, il manquait au moins un·e professeur·e dans 60% des établissements. Il manque également de nombreuses AESH et beaucoup d'élèves en situation de handicap sont non accompagné·es malgré leur notification. Plus que jamais les équipes pluriprofessionnelles sont incomplètes. Le manque de moyens se manifeste aussi par l'explosion des effectifs y compris dans l'éducation prioritaire. La baisse démographique ne doit pas être instrumentalisée pour supprimer des moyens mais doit permettre d'améliorer le taux d'encadrement.

Les restrictions budgétaires de 2024 ont entraîné la suppression des heures « Je réussis au lycée », ainsi que des heures visant à renforcer le soutien aux élèves en difficulté, témoignant de l'inexistence d'une réelle volonté de faire réussir l'ensemble des élèves. Les plus en difficulté sont donc les premières victimes des économies. Les HSE pour les AED, permettant le remplacement, seraient, elles aussi, en légère diminution, ce qui pourrait mettre en difficulté les vies scolaires.

Les temps partiels des CPE ne sont pas compensés partout, mettant les personnels concernés dans des dilemmes professionnels insolubles : respecter sa quotité et laisser sa part de travail aux collègues ou y renoncer de fait et risquer l'épuisement. La position des CPE au sein des établissements les rend particulièrement vulnérables aux méfaits des managements toxiques. De fait les situations RH se multiplient à un moment où le rectorat rigidifie le cadre des aménagements et des affectations à titre provisoire, y compris dans le cas de situations médicales reconnues. Dans ce contexte, la question des

postes à profil et l'opacité du mouvement demeurent d'actualité, d'autant plus que le profilage a fait la preuve de sa totale inefficacité. C'est pourquoi **la section académique ne renoncera pas à la tenue d'un GT CPE réclamé depuis 3 ans, toujours promis, toujours reporté.**

Pour les PsyEN EDO la rentrée reste marquée par la baisse des frais de déplacement annuels décidée par la rectrice en avril 2024. A cela s'ajoute la difficulté, dans les territoires ruraux en particulier, de pourvoir les postes restés vacants lors du mouvement. Les DCIO doivent donc pallier les manques sans consigne et parfois sans secrétariat pour organiser ce début d'année. La question de l'égalité d'accès aux services publics se pose ici de façon cruciale : aucune distinction ne doit être faite entre usagers quant à l'accès au service public comme à la nature du service rendu. Or dans ce contexte, les inégalités entre les territoires proches des centres urbains et les territoires ruraux ne pourront que se creuser.

Parallèlement, dans une gabegie de moyens, les classes expérimentales prépa-lycée ont ouvert dans 5 lycées de l'académie. Partout ce sont 27 heures de la DHG qui sont dispensées devant des classes comportant moins de 10 élèves, pendant que les autres classes de 2nde de l'établissement ont leur effectif habituel et des dédoublements rares. Elles accueillent majoritairement des élèves sans affectation à l'issue de la classe de 3ème, par ailleurs susceptibles d'être affecté·es dans les semaines suivant la rentrée et de dégarnir encore ces classes. Sans programme national, avec des horaires d'enseignements généraux et technologiques inférieurs à ce qu'ils sont en classe de 3ème, en 2nde générale ou professionnelle, ce dispositif ne peut rien être d'autre qu'une voie de garage pour des élèves laissé·es à la porte des lycées. Les lycées GT et pro ont besoin de moyens pour mieux accueillir les élèves en classe de 2nde, pas de classes prépa lycée. **La section académique demandera en CSAA un bilan de rentrée de ces dispositifs et portera ses revendications.**

Dans les lycées de l'académie, parfois victimes d'un redéploiement de moyens lié à la réforme du collège, la rentrée s'effectue à nouveau sans aménagement des programmes de spécialité, comme de tronc commun, nécessaire pour que l'année ne reste pas une course contre la montre pour les élèves et les professeur·es malgré le report obtenu des épreuves de spécialités au mois de juin ; les programmes de français sont toujours intenables. **Le SNES-FSU continue à demander des allègements des programmes de spécialité de terminale au Ministère, ainsi qu'une refonte des programmes et des épreuves de français.**

Les collègues attendent également la fin de la réforme du lycée Blanquer, du contrôle continu, du tri social et de la sélection avec Parcoursup mais aussi du SNU qui militarise l'école.

La mesure des groupes de niveaux du « choc des savoirs » telle que portée par Gabriel Attal en 2023 a été mise en échec grâce aux actions impulsées par le SNES-FSU du niveau national jusqu'au niveau local : grèves et manifestations, travail d'information à destination des parents d'élèves qui se sont associé·es à la lutte, motions et propositions de répartition des moyens alternatives lors des conseils d'administration, refus de participer à la mise en œuvre de la réforme lors des réunions de préparation de rentrée... Les opérations « grains de sable » pour mettre en échec la réforme dans sa version initiale ont demandé beaucoup d'énergie et de pugnacité dans les collèges pour les militant·es sur le terrain (notamment face aux empêchements et à la censure des personnels de direction dans les CA), mais elles ont permis le sabotage de la réforme dans sa version la plus dangereuse. Majoritairement, les collègues ont suivi le mot d'ordre du SNES-FSU : Nous ne trierons pas nos élèves.

Pour preuve, dans l'ensemble des départements de notre académie, de nombreux collèges n'appliquent pas la réforme initialement prévue. C'est ce que révèle l'enquête de rentrée du SNES-FSU : absence de groupes de niveaux et groupes hétérogènes sont des organisations effectives dans les 5 départements pour contrer le « choc des savoirs » même si des barrettes ont été imposées, compliquant les emplois du temps et dégradant considérablement les conditions de travail de tou·tes les professeur·es. Les groupes de besoins ont aussi dynamité les répartitions de moyens dans les collèges, mettant un terme bien souvent à des dédoublements dans les autres disciplines que les maths et le français, asphyxiant les options.

Au-delà du refus de trier les élèves affirmé par les personnels, c'est aussi faute de moyens que le « choc des savoirs » ne s'applique pas. La section académique du SNES-FSU avait alerté le Rectorat sur le nombre insuffisant de professeur·es de lettres et de mathématiques pour répondre aux besoins. De fait, dans certains collèges, faute d'enseignant·es de ces disciplines à la rentrée, l'établissement est revenu au fonctionnement par classes, renonçant à la mise en place des groupes.

La nouvelle que le DNB ne serait pas un examen d'entrée en classe de 2nde à la rentrée 2025 est intervenue quelques jours après la rentrée, faite sans que les professeur·es enseignant en classe de 3ème ne sachent quelles seraient les modalités de cet examen. **La mesure est seulement suspendue et son abandon définitif doit être revendiqué.**

Le passage des évaluations nationales, dans les établissements où la direction s'affranchit du caractère facultatif de celles-ci pour certains niveaux, perturbe l'organisation des enseignements du mois de septembre en plus de mettre en lumière les défaillances et carences en équipement informatique. Il est temps d'en finir avec cette perte de temps.

La pause numérique expérimentale annoncée à grand renfort de communication médiatique peine à se mettre en place dans les 5 collèges (tous ruraux) de l'académie : absence de casiers pour y déposer les téléphones, réticences des personnels. **Le SNES-FSU doit communiquer sur sa conception de la pause numérique, conformément aux mandats du congrès de La Rochelle.**

La gestion du remplacement broie les personnels, titulaires comme non-titulaires. Le Rectorat a décidé au mois de juin d'affecter les personnels non-titulaires avant les TZR sur des remplacements à l'année et de réserver les TZR pour des remplacements de courte et moyenne durée. La situation conduit des TZR à être affecté·es loin de leur domicile, voire à ne pas être affecté·es au prétexte que le remplacement ne comporte pas suffisamment d'heures, et souvent à voir des néo-contractuel·les affecté·es sur des BMP qu'elles et ils occupaient depuis plusieurs années. Dans l'attente, les collègues effectuent des heures occupationnelles dans leur établissement de rattachement. Le sentiment de mépris, l'écœurement et la colère dominant. La section académique se mobilise, notamment en faisant le lien avec un collectif de TZR, soutient les collègues les plus en difficulté en défendant leur situation personnelle, a organisé une formation avant la rentrée pour permettre à ces personnels de connaître leurs droits.

Quant aux non-titulaires, elles et ils sont souvent affecté·es sur plusieurs établissements, parfois très éloignés, avec des contrats, parfois courts, qui ne sont pas à temps complet. La visibilité sur les postes à pourvoir sur la nouvelle plateforme de recrutement est très limitée car l'ensemble des postes n'y apparaît pas. D'après les informations du SNES-FSU, seul·es les néo non-titulaires de Lettres ont reçu une formation dans la rentrée. Dans de nombreuses situations le premier traitement reçu ne sera qu'un acompte. La nouvelle grille indiciaire actée en octobre 2023 n'a toujours pas débouché sur un reclassement pour les anciens non-titulaires, malgré de nombreuses demandes du SNES-FSU auprès du Rectorat.

TZR et non-titulaires sont de fait mis·es en concurrence par les politiques abruptes du Rectorat. Au vu des statistiques de rentrée cette politique montre son inefficacité et son incohérence : nombreux postes non-pourvus, parfois alors même qu'un·e TZR est disponible à proximité et volontaire pour l'occuper ! Le SNES-FSU dénonce cette mise en concurrence et refuse de faire porter à une catégorie de collègues la pénurie d'enseignant·es remplaçant·es. TZR et non-titulaires voient leurs conditions d'exercice de plus en plus dégradées. La qualité de fonctionnaire titulaire des TZR doit être reconnue comme une priorité par le rectorat, qui doit également porter attention à la précarité du statut de contractuel·le. **Le SNES-FSU militera pour l'amélioration des conditions de travail et d'affectation de ces collègues.**

Les stagiaires sont aussi à la peine sur les affectations. En mars le Rectorat prétendait ne pas pouvoir garder de berceaux stagiaires en réserve car il affectait l'ensemble des TZR et des contractuel·les en CDI avant les stagiaires. Alertée dès juillet par la section académique sur des affectations de stagiaires qui allaient poser problème, la DPE n'a répondu que le 10 septembre et a une nouvelle fois refusé tout aménagement. Malgré cette absence de souplesse de la DPE, la rentrée des stagiaires a fait le plein. Grâce à la mobilisation tout l'été des secteurs Entrée dans le Métier national et académique, et des militant·es lors des journées de pré-rentrée, nous commençons l'année scolaire avec 23 % de stagiaires de l'académie déjà syndiqué·es au SNES-FSU. **La section académique se mobilisera toute l'année pour accompagner les cas individuels et porter les revendications du SNES-FSU concernant les entrant·es dans le métier.**

La campagne de mobilisation menée par le SNES-FSU à la rentrée 2023 a permis de mettre en lumière que le Pacte était un simulacre de revalorisation, générateur d'iniquité entre les personnels, notamment entre les hommes et les femmes et introduisant une forme de contractualisation des services. Les personnels ont majoritairement fait le choix de dédaigner le Pacte, malgré la profusion de parts fonctionnelles disponibles dans les établissements et les assouplissements destinés à les séduire. La situation de la rentrée 2024 a confirmé l'analyse du SNES-FSU : tout ceci n'était qu'un miroir aux alouettes destiné à appâter les collègues. Le SNES-FSU doit renouveler une campagne d'information et de mobilisation. En effet, la possibilité de prendre une demi-part fonctionnelle de RCD, la consigne selon laquelle 50% des parts de pacte doivent être dévolues à celui-ci avant de pouvoir attribuer des parts pour rémunérer des projets, risquent de conduire davantage de collègues à s'engager. Ce risque est renforcé par l'octroi au compte-gouttes des HSE pour le remplacement. Les pressions sur les non-titulaires pour effectuer du RCD quand lorsqu'elles et ils sont CZR en sous service sont inacceptables.

La faiblesse des rémunérations des personnels de l'Education Nationale, moins bien payés que les autres cadres A de la fonction publique, conduit certain·es collègues à chercher des compléments de rémunération, quels que soient les dangers que ces compléments fassent peser sur le statut. **Le SNES-FSU revendique des revalorisations sans contrepartie. Au-delà de la revalorisation indiciaire réclamée, il demandera la poursuite de la revalorisation de la part fixe de l'ISOE, indemnité qui ne crée pas d'inégalités entre les femmes et les hommes.**

## **Action**

Ce bilan de rentrée illustre des conditions de travail devenues inacceptables et montre la perte de sens de tous nos métiers. Les collèges et les lycées restent des services publics de proximité qui subissent de plein fouet la violence d'une société de plus en plus injuste.

Budget 2025, orientations données à l'école et à la société tout entière, **le SNES-FSU devra mettre en évidence auprès de la profession l'impact désastreux d'une politique proche de l'extrême droite et impulser des mobilisations massives dans l'Education où il est majoritaire, pour peser sur l'opinion et sur les débats à l'Assemblée.** Pour le SNES-FSU, le compte n'y est pas et faire pression pour des alternatives politiques est une nécessité. Puisque le verdict des urnes n'a pas été entendu, nous devons faire entendre la rue. **La section académique appelle donc les personnels à la grève et aux manifestations le 1<sup>er</sup> octobre, à l'appel de l'interprofession pour revendiquer des choix budgétaires conformes à nos revendications :** la revalorisation indiciaire des salaires et des pensions, l'abandon de la retraite à 64 ans, des postes et des moyens pour le service public, en particulier d'éducation. Les retraité·es du SNES-FSU, pleinement engagé·es dans notre projet de transformation sociale, ont toujours répondu présent lors des mobilisations et actions. Ils le feront d'autant plus au moment où le président de la République bafoue le suffrage universel, engageant notre pays dans une dangereuse crise démocratique. **La section académique appelle à une réaction syndicale vive, dans l'unité la plus large possible, pour continuer à défendre les conquies, en**

**particulier la Sécurité sociale et les droits des salarié.es, qu'ils soient actif·ves ou retraité·es, dès le 1<sup>er</sup> octobre.**

**Un plan d'action national est nécessaire pour contrer les régressions sociales redoutées et gagner sur nos revendications et nos propositions.**

**Un visuel académique pour affichage sur les casiers sera mis à disposition des collègues en vue de la mobilisation du 1<sup>er</sup> octobre.**

A la suite de l'enquête nationale organisée par le G9 sur l'accès aux soins, **une action des retraité.es était prévue le 1er octobre pour exiger une meilleure politique publique concernant la santé. Elle est reportée mais des conférences de presse sur ce sujet auront lieu le 9 octobre dans tous les départements.**

Poursuivre la lutte contre le choc des savoirs dans les prochaines semaines est une nécessité. Dans le contexte de probable instabilité politique qui s'ouvre, il faut se saisir du débouché politique à nos revendications donné par le NFP. Les collègues ne doivent pas céder à la résignation dans les collèges et le « choc des savoirs » doit disparaître à la fin de l'année scolaire. La section académique propose un stage académique sur les enjeux du collège le 21 novembre.

**Les initiatives locales ne suffiront pas et le SNES-FSU doit impulser une mobilisation éducation le plus tôt possible pour gagner sur son projet d'éducation.**

**La section académique accentuera sa mobilisation aux côtés des personnels en charge du remplacement :**

- **en appelant à un rassemblement le plus large possible devant le Rectorat mercredi 09 octobre à 15h30, à l'occasion de l'audience du collectif TZR en colère soutenu et accompagné par le SNES-FSU Bordeaux**
- **en exigeant du Rectorat la mise en place d'un Groupe de Travail bilatéral avec les organisations syndicales sur l'affectation et les conditions d'emploi des TZR et des enseignant·es non-titulaires. La section académique y portera ses mandats : augmentation du nombre de postes fixes et de TZR pour soulager la pression de remplacement, transparence dans les règles d'affectation des TZR et des non-titulaires, mise en place d'un calendrier auquel le Rectorat devra se tenir, amélioration des conditions d'emploi des TZR et non-titulaires qui passe notamment par une diminution sans contre-partie de la taille des ZR et une meilleure reconnaissance du temps et des coûts des trajets.**
- **en continuant son travail de formation et d'accompagnement auprès des syndiqué·es, des S1 et des S2**
- **en installant le rapport de force avec le Rectorat nécessaire à l'obtention des avancées exigées**

Continuer à expliciter les dangers de l'extrême droite est fondamental tant l'expression de ses idées est désormais décomplexée, impactant les personnels dans l'exercice de leur métier à travers les attaques des « Parents vigilants » et des menaces intolérables comme ces derniers jours au lycée Jean Monnet de Libourne. **La section académique et la section départementale de Gironde assurent la collègue et l'ensemble de l'équipe de l'établissement Jean Monnet de tout leur soutien.** Cette explicitation est d'autant plus nécessaire que le danger de l'accession au pouvoir du RN n'est que

provisoirement écarté. La manière dont le gouvernement a instrumentalisé le conflit israélo-palestinien à des fins politiciennes a permis de parachever le processus de dédramatisation et de légitimation de l'extrême-droite et du RN. **C'est bien pour cela que le SNES-FSU a eu raison de s'engager, et continuera à le faire, pour le respect du droit international avec la FSU dans le cadre du collectif pour une paix juste et durable. L'importance de cette question et la difficulté de la traiter en classe dans le cadre des programmes justifie que la section académique organise un stage de formation syndicale disciplinaire sur le sujet en direction des professeurs d'histoire géographie.**

Dans ce contexte de recrudescence des idées réactionnaires, **la section académique et les sections départementales appellent à participer aux manifestations organisées le 28 septembre pour la défense du droit à l'avortement.**

**Texte voté à l'unanimité des 30 présentes**